L'avocat vous répond

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **8 (1978)**

Heft 1

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Une nouvelle rubrique

Nouvelle année, nouvelle rubrique. Pleins feux sur la TV romande, avec des suggestions sur des émissions à ne pas manquer, des interviews-minute sur ceux qui font la TV, des photos inédites. Et c'est aussi une nouvelle collaboratrice qui en assume la responsabilité, Anne-Marie Ley, journaliste, qui se passionne pour les problèmes de société et qui aime et connaît la télévision.

Et du nouveau à la TV romande, il y en a dès les tout premiers jours de janvier, avec le démarrage de l'émission d'information sociale produite par Edith Salberg, La Burette. **Ainsi nommée parce qu'elle évoque la possibilité de mettre de l'huile dans les rouages de la «machine» administrative complexe à laquelle chacun de nous doit s'adresser, une fois ou l'autre, pour entreprendre une démarche quelconque.**

Edith Salberg, productrice de l'émission « La Burette ».

Edith Salberg nous dit: «Cette émission est au service des téléspectateurs. Ce sont eux qui la composeront. Grâce à toutes les questions qu'ils se posent, dans tous les domaines qui les intéressent, et auxquelles toute l'équipe de La Burette, emmenée par Edith et Béryl Leclerc, assistante sociale et documentaliste, cherchera la bonne réponse.»
Quatre grands thèmes se succéderont tout au long du mois, un par semaine: **3e âge; éducation et famille; travail, chômage et recyclage professionnel; les femmes** (la condition féminine). On y abordera des questions juridiques, d'assurances, de santé, de style de vie. Et on réservera une place à la détente.

Le vœu de la productrice de La Burette: que tous les téléspectateurs regardent toutes les émissions du mois, car aucun des thèmes n'est réservé spécifiquement à certains d'entre eux.

En avant-première, le programme de l'émission du jeudi 5 janvier, de 16 h. 45 à 17 h. 30.
Avec un invité venu de Toulouse, Pierre Vellas, le créateur des universités du 3e âge et l'auteur de plusieurs ouvrages, dont le dernier en date est «Le troisième souffle». Il sera en compagnie du professeur William Geisendorf qui, lui, a donné le départ à la florissante Uni du 3e âge de Genève.
Un problème relatif à la santé sera abordé par le professeur Eric Martin.
Place à la détente, avec une autre invitée, la chanteuse Liliane Lil qui se produira dans des chansons de Mistinguett et égrénera quelques souvenirs au sujet de cette artiste si attachante. Et on essaiera de résoudre une devinette: comment jouer aux cartes quand on a un bras dans le plâtre?

Anne-Marie Ley

Histoire de tricycle

Un locataire de la maison que j'habite s'est emparé d'un petit tricycle d'enfant que j'avais entreposé sur le palier en attendant la venue de mon petit-fils. Ce n'est qu'après plusieurs semaines que j'ai reconnu ce tricycle avec lequel s'amusait le fils de ce locataire. Je suis aussitôt allé le réclamer chez celui-ci, mais il a nié l'avoir pris, prétendant qu'il appartenait bel et bien à son fils. Je l'ai menacé de déposer plainte, mais il a répliqué que si j'agissais de la sorte, il déposerait à son tour une plainte contre moi pour calomnie...
Peut-il vraiment faire cela et comment dois-je faire pour récupérer ce tricycle qui m'appartient bel et bien?

Le locataire en question a commis le délit de vol et vous pouvez déposer contre lui plainte pénale. Encore faudra-t-il démontrer que ce tricycle vous appartient. Si vous avez conservé la facture de son achat, c'est parfait. Si non, vous devrez apporter d'autres indices de votre droit de propriété, par exemple, en faisant entendre comme témoins des gens qui savent que ce tricycle vous appartient.
Quant à la plainte pour dénonciation calomnieuse dont vous menace votre adversaire, pour qu'elle aboutisse, il faudrait qu'il démontre que vous n'êtes pas le propriétaire du tricycle.

Sans paroles.
(Dessin de Moese-Cosmopress)

Escrocs et Cie

Je viens de recevoir, de la part d'un personnage que je ne connais nullement, une lettre me réclamant de l'argent, prétendant que si j'envoie cet argent (une somme considérable, je précise!), la santé de ma femme s'améliorera immédiatement, mais que si je refuse, je dois m'attendre à toute sorte de malheurs. Je trouve ce procédé inadmissible et j'aimerais savoir s'il est possible d'empêcher cet individu d'importuner les gens (je ne suis pas le seul, paraît-il, à qui il a envoyé une lettre de ce genre!).

Apparemment, vous êtes l'objet d'une tentative d'escroquerie. Encore faudrait-il, pour se faire une opinion exacte, connaître les termes mêmes utilisés par votre correspondant. Il semble, d'après ce que vous dites, que celui-ci agisse d'une manière systématique. Il peut donc être dangereux selon les personnes auxquelles il s'adresse. Les gens trop crédules, en effet, pourraient tomber dans le piège. Je vous conseille de transmettre la missive que vous avez reçue au juge informateur. Il décidera lui-même s'il convient de donner une suite à cette affaire.